

Le mardi 11 juin 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 11 JUIN 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2024

Présents : **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Sandra Mathieu**, **Christian Roggero**.

Excusés : **Gilles Avakian** (Procuration à **Patrick Brès**)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



Délibération 21 - 2024 : Reliures de documents administratifs de la commune (Délibérations et Arrêtés)

Le maire informe les conseillers qu'il a fait établir des devis afin de relier comme il se doit les actes administratifs de la commune. Sont concernés les Délibérations et les Arrêtés de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2020. Le montant s'élève à la somme de : 500,00 € HT

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

- Approuve le devis présenté par la société **YVAN** pour un coût de 500,00 € HT ;
- Sollicite le Département afin d'obtenir une subvention sur la ligne du patrimoine ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de ce chantier.

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com - Site : <https://volvent.fr>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.